

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2012

L'an deux mille douze, le 04 octobre, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Mme Marie-Thérèse BERRANGER, Maire.

Etaient présents : Mme Marie Thérèse BERRANGER (Maire) / Mme Denise STAPPIGLIA / M Alain FRANCOIS / Mme Carole PETITDEMANGE / M Jean-Pierre DIDIERLAURENT (Adjoint) / M Eddy CHEVRIER / M Gilles DUBROEUQ / M Denis GRANDEMANGE / M Paul FERREUX / M Fernand HUCHER / M Daniel LICINI / M Christian LOUIS / Mme Marie-Line MOREL / M Daniel PIERRON / M Guérin PHILIPPE / M Jean-Pierre TOUSSAINT / M Hervé VAXELAIRE.

Excusés : Mme Nathalie PERRIN, M Claude VAXELAIRE, Mme Béatrice CLAUDE, M Bruno SIMON.

Absent : Mme Géraldine BOUCHER.

Procurations : Mme Nathalie PERRIN à Mme Denise STAPPIGLIA, Mme Béatrice CLAUDE à Mme Carole PETITDEMANGE, M Bruno SIMON à M Guérin PHILIPPE, M Claude VAXELAIRE à M Hervé VAXELAIRE.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil,

M Gilles DUBROEUQ ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

M Thierry COMBET LOUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire-adjoint.

Le compte rendu de la séance du 20 Septembre 2012 a été adopté à l'unanimité.

Décisions de Mme le Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

N° **12/12** modifiant la décision n° 35/2007 du 31 octobre 2007 sur la régie du pôle multi accueil pour ajouter les CESU (Chèque Emploi Service Universel) au nombre des modes de recouvrement des recettes.

1 – PROJET DE CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les principales étapes du projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire sur le territoire de la commune.

Elle rappelle les éléments majeurs du dossier :

- Une **sensibilisation** depuis plusieurs années de la municipalité par les médecins sur l'avenir de l'offre médicale,
- Une **information dès novembre 2010** des professionnels de santé sur les maisons de santé pluridisciplinaires,
- Un **besoin clairement exprimé par la population saulxuronne**, à travers l'enquête réalisée en novembre 2011
- Le **travail assidu** réalisé par les 13 professionnels de santé depuis octobre 2011 pour élaborer le projet de santé, arrêter leurs besoins immobiliers et adopter le règlement intérieur de fonctionnement de la future structure gestionnaire
- La **mise en place d'un comité de pilotage avec les partenaires** de la commune de Saulxures dès le début de l'étude de faisabilité : ARS, Etat, Conseil Général, Conseil Régional, FEMALOR, MSA et CCHMo.
- L'établissement avec les financeurs **d'un plan de financement réaliste**
- L'**engagement financier de la commune** et la détermination des montants de loyers acceptés par les professionnels de santé

Elle précise que la réunion du comité de sélection régional a été fixée le 30 novembre prochain.

Afin que la commune puisse soumettre son projet au comité, les dossiers de candidature doivent être déposés auprès de la Préfecture et de l'ARS avant le 15 octobre, délai de rigueur.

L'avant projet définitif des travaux exigible dans le dossier de candidature a été rendu par l'équipe de maîtrise d'œuvre le 1^{er} octobre.

Les professionnels de santé se sont rencontrés les 10 et 17 septembre derniers pour travailler sur le futur budget de la société gestionnaire et la répartition des charges de fonctionnement.

Ils ont été réunis avec le groupe de travail communal le 21 septembre puis conviés à la présentation de l'avant projet sommaire aux conseillers réunis en commission le 24 septembre.

Considérant qu'ils ne sont pas encore prêts et évoquant le retrait d'un médecin généraliste, certains professionnels ne veulent pas confirmer de suite leur engagement dans la création d'une maison de santé.

Confirmant leur intérêt pour cette création, ils souhaiteraient qu'un 3^{ème} médecin soit prioritairement recherché et poursuivre leur travail de réflexion pour la présentation d'un dossier de candidature en 2013.

A ce jour aucun comité de sélection n'a été programmé en 2013.

Le cas échéant, une réunion pourrait logiquement se tenir en mars prochain.

Mme le Maire invite le Conseil Municipal à en débattre.

Après délibération, le Conseil Municipal,

Vu la note de présentation du projet de création de la maison de santé, adressée avec le prérapport,

**21 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

Considérant que le projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, visant à prévenir l'absence à court terme de médecins sur le territoire de la commune, est d'intérêt général

Considérant que ce projet répond directement et concrètement aux besoins clairement exprimés par la population saulxuronne lors de l'enquête réalisée en 2011

Prenant acte du fait que les professionnels de santé sont favorables à une telle création

Décide la poursuite du projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire

Souhaite qu'un dossier de candidature soit déposé au prochain comité de sélection régional, **s'il se réunit en 2013.**

Invite, pour ce faire, les professionnels de santé à poursuivre leur travail de réflexion jusqu'en février 2013 période supposée de dépôt des dossiers de candidature.

S'engage à effectuer les recherches nécessaires afin d'accueillir un 3^{ème} médecin généraliste

2 – QUESTIONS DIVERSES

a) Etat d'assiette des coupes de bois 2013

L'ONF a fait parvenir une proposition d'état assiette prévisionnel des coupes de bois pour l'année 2013, proposition remise à chaque conseiller pour débat.

Après délibération, le Conseil Municipal,

M Christian LOUIS ne prend pas part au débat et au vote.

**20 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

Adopte l'état d'assiette des coupes de bois proposée par l'ONF pour l'année 2013.

b) Décision budgétaire modificative

Vu la décision budgétaire modificative remise à chaque conseiller,

**21 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

Adopte la décision budgétaire modificative n° 3 suivante sur le BP Commune 2012 section investissement :

Opération 17 Stade : + 650 €

Article 2313 : Immobilisations en cours – constructions : + 650 €

Opération 38 Garde corps de ponts : + 400 €

Article 2315 : Immobilisations en cours- installations techniques :
+ 400 €

Opération 71 Relais des services publics : + 1000 €

Article 2313 : Immobilisations en cours – constructions : + 1000 €

Opération 81 Maison de Santé : + 16 600 €

Article 2031 : Frais d'études : - 20 000 €

Article 2313 : Immobilisations en cours – constructions : + 36 600 €

Opération 78 Foyer des retraités : - 18 650 €

Article 2313 : Immobilisations en cours – constructions : - 18 650 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.